

## STATIONNEMENT DES VEHICULES DE GABARIT IDENTIQUE OU SUPERIEUR ESPACE VERT CARREFOUR ROUTE DE BERCK – RUE RANG du FLIERS

Le Maire de la ville de MERLIMONT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2212-1,  
L 2213-1, L2213-2 et L 2213-4,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, L 325-1 et L 411-1,  
Considérant le stationnement récurrent et gênant de véhicules au niveau de  
l'espace vert située route de Berck (face au lotissement « les Terres d'Opale »)  
notamment en période touristique,  
Considérant qu'il nous appartient de prendre les mesures de Police nécessaires en  
vue de conserver par des mesures convenables l'esthétique des lieux, et de  
maintenir la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique,

### **ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement est interdit sur l'espace vert et sa voie d'accès située  
route de Berck, aux véhicules d'un gabarit supérieur à :

- Longueur : 4,50 mètres
- Largeur : 1,80 mètre
- Hauteur : 2,00 mètres

**Article 2** : La pratique du camping sauvage, du bivouac et le pique-nique sont  
interdits dans cet espace public. Le pique-nique est autorisé rue auguste Bibloq  
sur une aire spécialement aménagée avec des tables.

**Article 3** : La commune prendra toutes dispositions utiles pour la pose des  
panneaux de signalisation réglementaires, prévue par l'Arrêté Interministériel du 24  
novembre 1967, aux endroits désignés ci-dessus.

**Article 4** : Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules d'assistance, de  
secours, de services publics, **ainsi qu'aux véhicules en livraison**. Toute  
contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux  
lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Madame le Directeur Général des Services, Madame le Commandant de  
la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, la Police Municipale, Monsieur le  
Directeur Technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du  
présent arrêté.



Fait à MERLIMONT, le 07 avril 2023.  
Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS,  
Maire de MERLIMONT.